

# DES SALONS EN VILLE

Un mini-reportage BD de tom tirabosco

J'ai rendez-vous avec Marianne et Fabian dans les locaux d'ASPASIE. Marianne est coordinatrice de l'association.

La cohabitation dans le quartier est plutôt bonne.

C'est souvent la détérioration des immeubles dans lesquels les travailleuses du sexe exercent, qui pose un problème.

Mais se parler et mieux se connaître est la clef du "vivre ensemble".



Oui, l'UDC a fait une pétition "Pas de prostitution sur le chemin de l'école". Mais après enquête dans le quartier, les résultats sont clairs: les prostituées ne sont pas visées.

Par contre, il y a des problèmes de cohabitation dans certains immeubles.

On estime qu'il y a 140 salons à Genève. À partir de 2 femmes dans un appart, c'est un salon, selon la loi.

Le problème des salons?



Les gens en général n'ont rien contre, jusqu'à ce qu'ils découvrent ce qu'on y fait.

Il y a eu un exemple plutôt heureux dans un immeuble aux Glacis-de-Rive où des travailleuses du sexe et des étudiants cohabitaient bien.

Mais cachées ou exposées sur le trottoir, elles sont toujours stigmatisées, point barre!

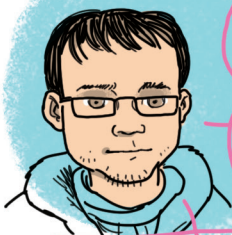
Marianne m'indique un immeuble à la rue de Bâle, où des habitants s'opposent au maintien d'un salon dans leur bâtiment.



Ça doit être là où les stores sont descendus...

Il ne me reste plus qu'à attendre que quelqu'un entre ou sorte...

J'attends peu de temps: Adrien s'apprête à rentrer chez lui. Adrien est étudiant en physique.



Personnellement, ça me pose pas de problème.

Mais, elles veulent pas se mélanger aux habitants...

Un truc qui est drôle, c'est qu'on croise souvent des clients qui montent un étage en plus, par gêne. Et on les entend descendre une fois qu'on est entré chez nous.

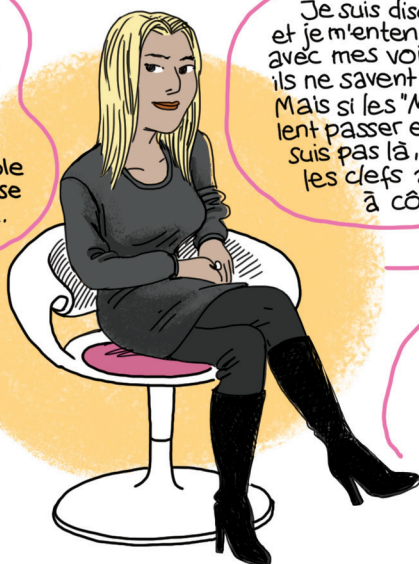
Mais qu'on le veuille ou non, ça attire des gens un peu bizarre. Parfois, ça hurle dans les escaliers quand ils sont bourrés ou autre...

Floriane, prof de Reiki, arrive à son tour. Elle habite aussi l'immeuble.



Je suis d'accord, il faut bien que ces filles puissent travailler. J'ai rien contre leur activité, c'est le fait de la pratiquer dans un immeuble familial qui pose un problème.

Quelques jours auparavant, j'ai rencontré Lara dans son salon "Wellness" du quartier de Plainpalais.



Je suis discrète et je m'entends bien avec mes voisins. Bon, ils ne savent pas tout! Mais si les "Mœurs" veulent passer et que je suis pas là, je laisse les clés au café à côté...

Moi, j'ai pu reprendre des études d'économie, de droit et de management à Lausanne.

La fille qui est là, si elle arrive pas à me donner les 30%, c'est pas grave.

Je veux pas exploiter les gens.

Mon enquête me mène dans le plus grand salon de Genève, à deux pas du théâtre de Marionnettes de Genève et d'une école primaire.



Long couloir, je me retrouve dans le fumoir. Des filles en peignoirs pianotent sur leur téléphone, l'une d'elle m'apporte un café.

Nous sommes presque toutes des mères et je comprends très bien que cela pose des problèmes de voir des filles sur les trottoirs.



Lisa, la propriétaire arrive enfin. Mère de 3 enfants, elle est une grande habituée des médias et gère depuis 15 ans ce salon en vraie cheffe d'entreprise.



Excusez-moi, j'ai un appel. Je suis à vous tout de suite...

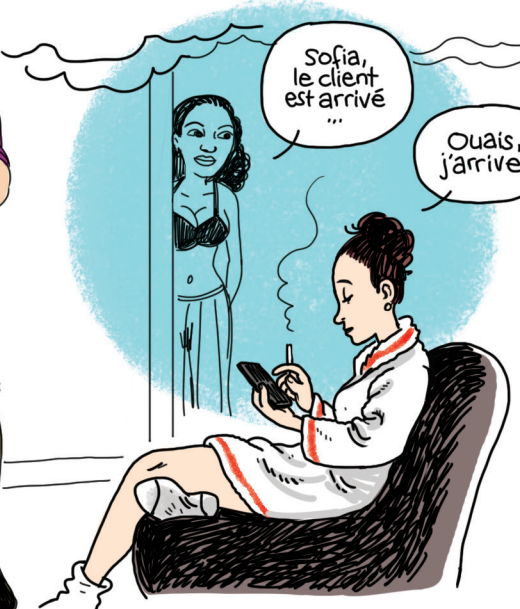


Bonjour.



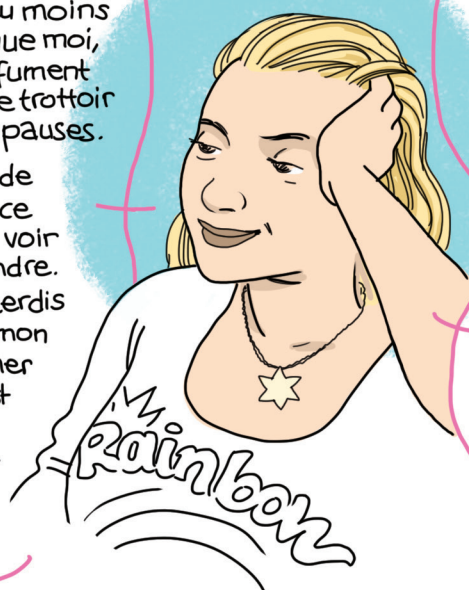
Sofia, le client est arrivé...

Ouais, j'arrive.



À côté, il y a deux autres salons, disons un peu moins regardants que moi, où les filles fument parfois sur le trottoir durant leurs pauses.

Les parents de l'école en face venaient me voir pour se plaindre. Mais moi, j'interdis aux filles de mon salon de traîner dehors et c'est pour ça que j'ai aménagé ce fumoir pour elles.



J'ai aussi aménagé cette petite "serre" entre les deux immeubles. Et j'ai installé le sas pour que les clients n'attendent pas sur le trottoir.

Je pense pas être sévère, je suis dure. Vous êtes obligé d'être dure si vous voulez réussir dans ce milieu.

Après avoir visité les 2 étages de son salon, je prends congé de Lisa. J'ai le sentiment d'avoir la version néolibérale des maisons closes d'autrefois.



Compétition et rendement maximum...

On est loin de l'époque de Grisélidis Réal.

Je me retrouve dans le préau de l'école en face, et je me dis que Genève n'a pas fait le choix de la libéralisation totale, ni celui de l'interdiction, mais celui de la réglementation, soit une gestion pragmatique de ces salons en ville.



# LA LETTRE D'ASPASIE

## Plus d'autonomie pour les travailleuses du sexe

mars 2015

### EDITO

La loi genevoise sur la prostitution (LProst) est entrée en vigueur le 1er mai 2010 avec l'objectif louable de mieux protéger les personnes qui exercent le travail du sexe.

En réalité, nous observons sur le terrain que les conditions de vie et de travail des premières concernées ne se sont pas améliorées, bien au contraire. Les exigences administratives se sont alourdies, les travailleuses et travailleurs du sexe (TdS) ont perdu en autonomie, le pouvoir des exploitants s'est renforcé et tout un système d'intermédiaires s'est mis en place.

Chargée d'évaluer la politique publique cantonale en matière de prostitution, la Cour des comptes arrive à la conclusion que les buts mentionnés dans l'article 1 de la LProst sont appropriés mais que plusieurs amendements sont nécessaires pour parvenir à ces buts.

Pour Aspasia, deux recommandations sont particulièrement pertinentes. La première (n°12) suggère la mise en place d'un projet pilote de cours de sensibilisation destiné aux personnes qui débutent dans le travail du sexe à Genève. Nous nous réjouissons de collaborer avec les autorités à la mise en oeuvre de ce projet. La deuxième (n°10) propose de changer le règlement d'application de la loi de manière à ce que deux personnes puissent à nouveau partager un espace de travail à égalité de statut. Actuellement, cette solution naguère très utilisée n'est plus possible puisqu'un espace où exercent deux TdS ou plus est automatiquement considéré comme un salon, ce qui implique souvent l'intervention de tiers qui prélèvent une partie des revenus générés, favorisant l'usure. Soucieuse de réduire la présence des intermédiaires, la Cour des Comptes encourage également les autorités à chercher des lieux alternatifs pour l'exercice du travail du sexe.

Ces recommandations vont dans le bon sens. Elles devraient permettre de donner aux TdS une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs et plus de forces pour se défendre. Soit plus d'autonomie et plus de capacité de choix, y compris pour les personnes qui souhaitent se réorienter. De la parole aux actes, c'est maintenant que les décideurs politiques doivent démontrer qu'ils sont prêts à passer à l'action.

Par les lois et règlements qu'il édicte, par les pratiques de ses agents, l'Etat est responsable de la gestion publique des divers aspects de la vie en société - et notamment du travail du sexe. Mais il n'est pas seul en cause: c'est toute la société, autrement dit nous tous, qui déterminons les modalités de notre vivre ensemble. Aucune loi, aucun règlement ne résolvent les questions de l'acceptation de l'autre, du dépassement des clichés et des jugements moraux a priori. Dans notre BD, Tom Tirabosco pointe du crayon l'utilité du dialogue, générateur de plus de compréhension et, pourquoi pas, d'un peu plus d'amour dans un monde où stress et tensions nous accablent.

« Au XVe siècle les représentants du pouvoir politique s'engageaient à faire des logements convenables, à des prix raisonnables pour les prostituées. Le quartier dédié n'était pas exclusif, les documents anciens attestent de la cohabitation avec d'autres métiers: notaires, boulangers, charpentiers, manoeuvres cohabitaient en bonne intelligence. Les filles publiques devaient payer l'impôt et en cas d'incendie elles devaient, à l'instar des charpentiers, des maçons et des servantes, participer à l'extinction des incendies. En un mot, elles avaient un statut, avec des droits et des obligations. »

Isabelle Brunier, Historienne,  
Mots de Passe Aspasia, novembre 2014

## Aspasia réagit aux recommandations de la Cour des Comptes

Répondant à un souci plusieurs fois exprimé par la Réunion pluridisciplinaire sur la prostitution, le Conseiller d'Etat Pierre Maudet a chargé la Cour des Comptes d'évaluer l'application de la loi sur la prostitution. Dans son rapport n° 85, publié en décembre, la Cour fait une appréciation critique et formule seize recommandations. Deux d'entre elles sont particulièrement importantes pour Aspasia, qui y voit un moyen de donner plus d'autonomie aux travailleuses et aux travailleurs du sexe.

## Ne dépendre de personne

Le constat de la Cour des Comptes est sans appel : « Un nombre important de travailleurs et travailleuses du sexe (TdS) sont contraints de recourir à des intermédiaires économiques afin de pouvoir se loger et exercer et ne disposent pas d'une réelle autonomie en raison des prélèvements financiers exercés par ces derniers ». Pour contrer cette dépendance, la Cour, dans sa recommandation 10, invite le Département de la Sécurité et de l'Economie à permettre une plus grande autonomie économique des TdS dans l'exercice de leur profession. Elle dégage deux pistes de réflexion. La première suggère une modification législative afin que deux TdS puissent partager le même appartement. Cela est actuellement interdit par l'article 8 al.3 de la LProst qui énonce que les locaux utilisés par plus d'un-e TdS doivent être considérés comme des salons. La deuxième piste de réflexion invite à une recherche de lieux de prostitution alternatifs.

Aspasia partage totalement, à partir de ses observations et de son travail de terrain, ce constat de la Cour des comptes et cette recommandation. L'intérêt des TdS est clairement d'obtenir plus d'indépendance. Pouvoir partager le même appartement est une mesure qu'elles réclament de longue date. Une TdS témoigne : « Pour travailler dans ce salon des Pâquis, on paie 150.- frs par jour et on n'a ni cuisine ni salle de bain privée qui est commune à toutes les locataires de l'étage. C'est clair que l'on aimerait bien pouvoir changer de conditions de travail en partageant un loyer à deux, sans devoir dépendre de quelqu'un. » Pour d'autres, avec plus de 30 ans de métier : « Ce serait absolument normal de pouvoir travailler à plusieurs dans un appart' sans que ce soit considéré comme un salon ! Cela se faisait autrefois : on était deux, voire trois et on se partageait l'espace pour bosser. Ce qui est anormal, c'est qu'une personne puisse louer 5, 6 studios à une même régie et fasse ensuite payer 150.- / jour aux filles : ça, c'est scandaleux! ».

Autoriser les TdS à louer un appartement à plusieurs est une mesure simple, pratique, qui leur permettra de mieux s'organiser et de pouvoir bénéficier du fruit de leur travail sans nourrir des intermédiaires. La recherche de lieux de prostitution alternatifs mérite aussi réflexion. Dans ce cadre, la piste de coopératives gérées par les TdS devrait être explorée. La Cour des Comptes fixe des délais relativement courts - fin de l'année 2015 ou 2016 - pour la mise en oeuvre de ses recommandations. Dans ce contexte, Aspasia est prêt à apporter tout son soutien.

## Apprendre à se défendre

La Cour des comptes recommande de dispenser aux travailleuses et travailleurs du sexe (TdS) désireux d'exercer à Genève une séance d'information obligatoire, destinée à les sensibiliser aux exigences liées à cette activité. Aspasia soutient la mise en oeuvre de cette recommandation qui vise à faciliter l'accès des TdS à des informations indispensables.

D'après notre expérience de terrain, cette sensibilisation devrait se concentrer sur les sujets suivants:

Le cadre légal de la prostitution, les droits et devoirs des TdS ainsi que des responsables d'établissements

La prévention et la promotion de la santé, y compris les risques liés au VIH et aux autres infections sexuellement transmissibles, le safer sex

La présentation des associations de soutien aux TdS et autres relais d'aide

Les questions liées à la réorientation professionnelle

La sensibilisation à la problématique de la traite des êtres humains.

Mais comment mettre ces cours en place? A nos yeux, il est important d'assurer la parité des intervenant.e.s, c'est-à-dire d'associer à parts égales des personnes qualifiées (santé, social, juridique, etc) et des personnes qui ont l'expérience du travail du sexe à Genève. Cette éducation par les pairs est fondamentale, comme le confirme la littérature spécialisée. L'expérience professionnelle est irremplaçable pour aborder de manière crédible les ressources à disposition des TdS: négociation avec les clients, stratégies pour diminuer les risques de violence ou de contagion, ficelles du métier.

La mise en oeuvre de cette recommandation nécessitera une forte volonté politique et une réflexion préalable partagée sur différents points d'application importants. Citons par exemple le rythme auquel les séances seront offertes aux nouvelles arrivantes, leur durée, les supports de cours, la forme d'une certification et la question des langues. La démarche est novatrice et une bonne mise en oeuvre constituerait un exemple de gestion publique intelligente de la prostitution.

Grâce à son expertise depuis 1982, l'association Aspasia

Conseille et oriente toute personne exerçant le travail du sexe — Défend les droits fondamentaux des travailleuses-eurs du sexe — Œuvre à réduire les risques de santé bio-psycho-sociale — S'inscrit dans les processus de lutte contre la traite — Développe des stratégies de prévention et d'information VIH/IST — Combat la stigmatisation et l'exclusion sociale.

36 rue de Monthoux  
1201 Genève  
Tel : 022.732.6828  
aspasia@aspasia.ch  
www.aspasia.ch

